



Renoncer aux loyers des locaux de commerce à Luxembourg-Ville !

En ces temps de restrictions drastiques dues à la pandémie du Coronavirus, les commerçants sont particulièrement éprouvés en raison d'un manque radical de recettes. Il faut donc réduire leurs dépenses dans la mesure du possible et soutenir la survie de leurs entreprises après la crise sanitaire actuelle.

Dans cette optique, David Wagner et Guy Foetz, conseillers communaux déi Lénk à Luxembourg-Ville, ont adressé une lettre au Collège des Bourgmestre et Échevins et au Conseil communal, proposant que la Ville renonce au loyer des locaux de commerce qui lui appartiennent, et cela pendant toute la période de fermeture obligatoire des magasins.

Dans cette lettre, ils invitent aussi le collège des Bourgmestre et échevins et le conseil communal à lancer un appel aux propriétaires privés et publics des locaux commerciaux de la ville de Luxembourg à réduire leurs loyers, voire à y renoncer entièrement dans la mesure du possible.

L'heure est à la solidarité et tout le monde doit montrer l'exemple suivant ses moyens !

Communiqué par déi Lénk Stad

Luxembourg, le 23 mars 2020